

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« ci-dessus »,

les références :

« aux 1° à 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.